
La question de l'interférence de l'anglais à la lumière de la sociolinguistique

Raymond Mougeon
Département d'études françaises
Université York

Jusque vers la fin des années 1960, c'est-à-dire avant le développement de la recherche linguistique et sociolinguistique sur les français d'Amérique du Nord, on affirmait volontiers que ceux-ci étaient considérablement anglicisés. Durant les vingt dernières années, plusieurs linguistes ont remis en question ce point de vue en montrant qu'il reposait en grande partie sur des analyses superficielles ou tout simplement erronées. Dans un ordre d'idées similaire, on a montré que, si on analysait quantitativement des corpus de français nord-américain, on arrivait à la conclusion que les anglicismes constituent en fait un phénomène statistiquement marginal. Par contraste, en France, les linguistes se sont contentés de rétorquer à ceux qui ont déploré l'anglicisation galopante du français hexagonal que l'emprunt est un phénomène naturel et que le français ne s'en porte pas plus mal ou encore que, si les puristes ne décourageaient pas la néologie, le vocabulaire du français résisterait beaucoup mieux à l'emprunt à l'anglais.

Cette différence de prise de position par les linguistes français et nord-américains sur l'anglicisation du français des deux côtés de l'Atlantique n'est sans doute pas étrangère au fait que, dans le contexte nord-américain, les différentes communautés francophones sont

minorées au sein d'une majorité anglophone qui les englobe et donc que les anglicismes que contiennent leurs français sont presque toujours l'objet de perceptions négatives qui rejaillissent sur les membres de ces communautés. Au contraire, les francophones de France constituent une communauté massivement majoritaire où les anglicismes sont loin d'être perçus négativement par les agents responsables de leur importation, pas plus que par ceux qui les adoptent après coup. On comprend donc que les linguistes qui effectuent des recherches sur les français d'Amérique du Nord soient allés plus loin dans leur étude du phénomène et qu'ils aient éprouvé le besoin de remettre en question la thèse de l'anglicisation.

Dans la présente étude, nous allons essayer de faire avancer un aspect particulier de la question de l'influence de l'anglais sur les variétés de français d'Amérique du Nord. Il s'agit des problèmes que soulève la démonstration de l'origine anglaise des traits caractéristiques de ces variétés, que le linguiste soupçonne de prime abord d'être des anglicismes. On comprend que cette question se situe au cœur du débat sur l'anglicisation des français d'Amérique du Nord puisque, pour pouvoir conclure à une telle anglicisation, on devrait s'assurer que les faits que l'on avance constituent des preuves incontestables d'une influence de l'anglais. Notre réflexion sera concentrée sur le phénomène de l'interférence, manifestation de l'influence de l'anglais qui pose de sérieux problèmes pour ce qui est de la démonstration d'une telle influence.

LES INNOVATIONS DUES À L'INTERFÉRENCE

Commençons par fournir une définition du terme *interférence de l'anglais*. Précisons, pour éviter toute confusion, que nous n'utilisons pas ce terme conformément au concept de l'interférence proposé par Weinreich, c'est-à-dire pour désigner n'importe quelle forme de transfert de l'anglais qui ne serait pas encore intégrée dans la structure du français. En fait, nous emploierons le terme *interférence* conformément à son acception dans la littérature sur l'acquisition des langues secondes. Dans notre étude, l'interférence de l'anglais sera donc définie comme une forme particulière du transfert de l'anglais, qui équivaut à un changement dans la distribution ou le sens d'un élément du français et qui

a sa source dans la structure de l'anglais. Un exemple fictif de cas d'interférence serait l'emploi du mot français *librairie* dans le sens de « bibliothèque », dont les origines seraient à rechercher dans le terme anglais apparenté *library*.

Comme l'interférence de l'anglais équivaut à une modification du sens ou de la distribution d'un élément du français, sans aucune intrusion d'une forme anglaise, il ne suffira pas, pour démontrer que l'on a affaire à un cas d'interférence, de repérer un élément de la langue anglaise que l'on peut supposer être à la source de l'innovation, mais il sera également nécessaire de prouver que cette modification sémantique ou distributionnelle ne pourrait pas aussi avoir une origine dans la dynamique même du système de la variété de français à l'étude. En d'autres termes, il faudra aussi démontrer qu'il ne pourrait s'agir d'un cas de changement linguistique interne, faute de quoi la conclusion que l'on a affaire à un cas d'interférence risquerait d'être trop hâtive ou au bout du compte tout simplement erronée.

Avant d'aller plus loin dans notre analyse, il convient de rappeler que notre discussion des conditions nécessaires à la démonstration de l'interférence présuppose que le linguiste s'est assuré que le trait linguistique qui retient son attention constitue effectivement une **innovation** dans la variété de français à l'étude. Bien que cette supposition puisse sembler aller de soi, il n'y a pas si longtemps que, dans la littérature sur les français nord-américains en situation de contact linguistique, on pouvait relever de nombreux exemples où des « linguistes » attribuaient à tort l'étiquette « interférence de l'anglais » à des traits **non standard** du français à l'étude qui, bien qu'ils soient analogues à des usages anglais équivalents, existaient de longue date dans ce français. On mentionnera pour exemple la disparition de la distinction de genre pour les pronoms de la troisième personne du pluriel (par exemple: *les filles eux autres ils vont pas vouloir*), que Conwell et Juilland (1963), dans leur étude sur le français louisianais, ont attribuée à tort à l'interférence de l'anglais en dépit du fait que, comme l'a montré Cassano (1977), ce phénomène a été attesté dans des variétés de français contemporaines ou anciennes qui n'ont pas été en contact avec l'anglais. Dans la plupart des cas, ce type d'erreur d'analyse était due au fait que ces linguistes étaient peu informés des caractéristiques actuelles et anciennes des variétés de français dialectales. On pourra notamment

consulter Poirier (1978), relativement au français québécois, et Chaudenson (1979), relativement aux créoles à base française, pour une critique de cette approche normative et anhistorique de l'adstrat anglais et du substrat africain. Contentons-nous de rajouter que si, dans certains cas, le trait à l'étude est bien attesté dans la littérature sur l'histoire du français et de ses dialectes, dans d'autres, par contre, l'attestation du trait en question est plus sporadique et donc susceptible de passer inaperçue au linguiste contrastophile qui veut aller vite en besogne.

Supposons donc que l'on a clairement établi que le trait du français qui retient l'attention constitue bel et bien une innovation et qu'il correspond effectivement à un usage analogue en anglais. Nous sommes maintenant prêts à envisager deux cas de figure généraux. Le premier équivaut à la situation où l'examen de l'hypothèse d'une source interne pour l'innovation à l'étude se solde par un échec; donc la thèse de l'interférence s'impose. Le deuxième, considérablement plus intéressant, correspond à la situation où il est possible de fournir des explications « intrasystémiques » du phénomène à l'étude qui sont au moins tout aussi plausibles que l'explication reposant sur l'influence de l'anglais. Dans un tel cas, on devra convenir que, sur le plan du raisonnement structural, la question de l'origine de l'innovation demeure non résolue. Dans notre discussion de ce deuxième cas de figure, nous tenterons de montrer qu'en continuant la réflexion sur le plan sociolinguistique, il est possible d'arriver à désambiguïser l'origine de certaines de ces innovations. Nous envisagerons aussi le cas plus décevant, mais malheureusement fréquent pour ce qui est des variétés de français en situation de contact intensif avec l'anglais, où une telle ambiguïté ne peut être résolue et donc pour lequel il serait sans doute plus sage d'envisager l'hypothèse d'une origine mixte.

EXAMEN STRUCTURAL DE LA QUESTION DES ORIGINES DES INNOVATIONS

En guise d'illustration du premier cas de figure, nous discuterons brièvement d'un exemple tiré de nos recherches sur l'usage des prépositions françaises par les générations adolescentes francophones de l'Ontario, recherches dont nous avons parlé ailleurs (voir entre autres Mougeon et Beniak, 1991). Cet exemple concerne l'emploi de la

préposition *sur* sous sa forme adverbiale *dessus*, pour exprimer l'idée qu'un appareil ou une machine a été allumé.

1) Est-ce que la télévision est **dessus** ? « Is the TV (set) on ? »

La raison pour laquelle nous pouvons avec certitude attribuer cet usage à l'interférence de l'anglais est à la fois claire et simple. En premier lieu, cette innovation correspond tout naturellement à un usage anglais analogue, à savoir l'emploi de la préposition anglaise *on* qui est l'équivalent du doublet *sur / dessus* (voir notre traduction de l'exemple 1). En deuxième lieu, argument tout aussi important pour la démonstration, on ne peut trouver en français canadien d'usages sémantiquement similaires ou reliés de *sur* ou *dessus* qui pourraient jouer le rôle de facteurs de changement interne, c'est-à-dire qui pourraient donner lieu à une extension analogique. Force est donc de conclure, sans équivoque, que nous avons affaire à un cas d'interférence de l'anglais.

Passons maintenant au deuxième cas de figure, à savoir les innovations qui, sur le plan du raisonnement structural, sont compatibles aussi bien avec le scénario de l'interférence qu'avec le scénario intra-systémique. Avant d'examiner deux exemples particuliers de ce type d'innovations, il convient de signaler qu'au cours de nos recherches sur le changement linguistique en franco-ontarien, nous avons pu constater que les innovations incontestablement dues à l'influence de l'anglais ne sont pas fréquentes; en revanche, celles qui devraient laisser le linguiste dans le doute quant à leurs origines tendent à être monnaie courante. Essayons d'expliquer pourquoi il en est ainsi. En premier lieu, nous pouvons signaler que, là où la structure du français présente des points de faiblesse (irrégularités, manque d'optimalité entre le sens et son expression formelle, etc.), l'anglais, l'autre langue des locuteurs franco-ontariens, peut présenter des équivalents plus réguliers ou plus optimaux. Par ailleurs, et ceci est remarquable, ces équivalents constituent des sources potentielles d'interférence dont le résultat est identique aux solutions que la logique interne du système de la langue française pourrait engendrer. Ce phénomène découle sans doute du fait que, bien qu'ils appartiennent à deux familles différentes, l'anglais et le français sont deux langues typologiquement proches et ayant en commun une portion non négligeable d'éléments lexicaux. Que l'interférence et la restructuration interne puissent aboutir à des solutions

identiques sur des points particuliers du système de la langue française constitue une des deux conditions nécessaires pour postuler que certaines des innovations propres au français en situation de contact avec l'anglais peuvent avoir une origine ambiguë. La deuxième condition nécessaire est que les locuteurs de la variété de français à l'étude connaissent bien l'anglais et communiquent **régulièrement** en anglais, faute de quoi on peut supposer que leur français échappera à l'interférence. Cette deuxième condition est clairement remplie dans de nombreuses communautés franco-ontariennes dont les jeunes générations incluent, notamment, une proportion variable de locuteurs francophones bilingues équilibrés ou même à dominance anglaise.

Abordons donc le premier exemple d'innovations qui, sur le plan du raisonnement structural, sont compatibles aussi bien avec le scénario de l'interférence qu'avec le scénario intrasystémique. Cet exemple est tiré à nouveau de notre recherche sur l'usage des prépositions. Il s'agit du remplacement des prépositions *chez* ou *su'* par la préposition de lieu générique *à* ou par des locutions prépositionnelles telles que *à la maison de X*, *à sa maison*, etc. En voici quelques exemples :

2) Il est allé **à ses amis** (français canadien standard *chez ses amis*, français canadien populaire *su' ses amis*). «He went to his friends' (house).»

3) Je vas aller **à la maison de Jean** (français canadien standard *chez Jean*, français canadien populaire *su' Jean*). «I am going to go to John's house.»

4) Ils étaient **à sa maison** (français canadien standard *chez lui*). «They were at his home.»

Commençons par envisager l'hypothèse d'une filiation interne. En ce qui concerne la préposition *à* et les locutions *à la maison + de* et *à + adj. possessif + maison*, on peut remarquer que, du point de vue diachronique, elles sont attestées sporadiquement en ancien français. Nous nous trouvons donc dans la situation évoquée plus tôt, à savoir la possibilité que les usages non standard qui retiennent notre attention soient en fait des cas de survivance d'usages anciens. À ce stade de notre analyse, nous ne pouvons exclure une telle possibilité, même si le caractère sporadique et reculé de ces attestations nous permet de douter de sa vraisemblance. Nous verrons plus bas que l'examen des

données sociolinguistiques nous amènera à écarter l'hypothèse d'une telle survivance.

Si l'on s'en tient au point de vue purement synchronique, le scénario interne peut se résumer ainsi. *Chez* et *su'* sont deux prépositions marquées, car elles sont sémantiquement spécialisées (elles expriment la notion de **localisation en** ou de **mouvement vers un domicile**) et opaques pour ce qui est du rapport sens / forme (les différentes composantes sémantiques du sens de ces prépositions, représentées par les mots en caractères gras dans la parenthèse précédente, sont réunies sous une forme unique). Elles se font remplacer soit par une variante prépositionnelle non spécialisée, à savoir la préposition générique de lieu *à*, soit par des variantes qui rendent avec plus de transparence la notion exprimée par *chez* et *su'*, à savoir différentes locutions prépositionnelles incluant le mot *maison* et qui renvoient de façon analytique aux composantes sémantiques mentionnées plus haut. L'émergence de ces dernières locutions serait sans doute facilitée par le fait qu'il existe en français canadien, comme en français standard du reste, une autre variante, à savoir la locution prépositionnelle « semi-transparente » *à la maison* (voir Mougeon, Beniak et Valois (1985) pour plus de détails sur les contraintes distributionnelles qui régissent l'emploi de cette variante).

Considérons à présent l'hypothèse de l'interférence. Nous pouvons remarquer, en ce qui concerne *à*, que l'anglais utilise les prépositions *at* ou *to*, les équivalents de la préposition *à*, devant un substantif qui désigne la ou les personnes qui habitent au domicile en question et qui est suivi facultativement des mots *home* ou *house* (voir la traduction de l'exemple 2). En ce qui concerne les locutions transparentes, nous pouvons remarquer que l'anglais emploie des locutions équivalentes, à savoir *at* ou *to* + adj. poss. + *home* ou *house* (voir les traductions des exemples 3 et 4). Nous observons donc que, sur ce point du système des prépositions du français, les équivalents anglais *at* et *to* s'avèrent plus transparents et plus réguliers que les prépositions françaises *chez* et *su'* et que, dans l'hypothèse où ils seraient transférés indirectement au français, ils donneraient lieu **aux mêmes solutions** que celles que nous venons d'envisager dans le cadre de la restructuration interne.

Examinons un deuxième cas d'innovation qui, sur le plan du raisonnement structural, est compatible aussi bien avec le scénario de

l'interférence qu'avec le scénario du changement interne. Il s'agit à nouveau d'un exemple tiré de nos recherches sur l'usage des prépositions. Ce qui est en cause cette fois, c'est l'emploi de *sur* à la place de *à* pour introduire un complément de lieu désignant une station ou une chaîne de radio ou de télévision. Cet emploi de *sur* se manifeste dans les contextes suivants : devant les noms *télévision*, *radio* et *TV*, ou devant les noms des stations de radio ou de télévision, ou encore devant leurs équivalents numériques lorsqu'il s'agit de la câblodistribution.

5) J'ai vu un bon film **sur** la télévision (français canadien standard à la *télévision*). « I saw a good movie on TV. »

6) J'ai entendu ça **sur** CJBC, **sur** le canal 25, etc. (français canadien standard à *CJBC*, *au canal 25*). « I heard it on CJBC, on channel 25. »

La raison pour laquelle il est plausible de concevoir cette innovation comme le résultat de l'interférence de l'anglais apparaît clairement si l'on examine les traductions anglaises des exemples 5 et 6. On voit que, dans les contextes que nous venons d'évoquer, l'anglais utilise la préposition *on*, l'équivalent de *sur*. Selon cette hypothèse, l'emploi de *sur* résulterait du transfert indirect de l'usage de *on* dans les contextes mentionnés plus haut. Considérons maintenant l'hypothèse d'une filiation interne. En français canadien, ainsi que dans d'autres variétés de français, on peut observer l'usage catégorique de la préposition *sur* dans des contextes qui sont reliés à ceux que nous venons de mentionner, à savoir les expressions qui incluent le mot *onde*, par exemple : *Cela sera diffusé sur les ondes de CJBC* ou *J'ai reçu un message sur les ondes courtes*. De telles expressions sont de toute évidence liées à la notion de localisation par rapport aux médias de langue parlée et pourraient avoir donné lieu, par le truchement d'une extension analogique, à l'innovation en question. On doit toutefois remarquer que ce type de changement interne est à l'inverse de celui que nous venons d'examiner, car il correspond à un processus de complexification. En effet, dans le cas présent, la préposition de lieu générique *à* se ferait remplacer par une préposition plus spécialisée, *sur*, dont les usages qui seraient à la base du changement interne qui est postulé sont relativement techniques.

En résumé, nous venons d'examiner deux cas d'innovations observables en franco-ontarien qui, sur le plan du raisonnement structural,

peuvent se concevoir aussi bien comme des cas d'interférence de l'anglais que comme des cas de changement interne. Nous pouvons donc maintenant passer à l'examen de données sociolinguistiques sur ces innovations dans le but d'aller plus loin dans notre réflexion sur leurs origines structurales.

DISTRIBUTION SOCIALE DES INNOVATIONS

Commençons par le remplacement de *à* par *sur* devant les noms *radio*, *télévision*, etc. Les données relatives à cette innovation figurent dans le tableau 1. Notre examen de la distribution sociale de cette innovation sera limité à deux facteurs directement pertinents pour le raisonnement : le degré de restriction dans l'emploi du français et la localité de résidence des locuteurs. Le degré de restriction dans l'emploi du français affiché par nos locuteurs a été évalué à partir des réponses à des questions sur leur emploi du français et de l'anglais dans différentes situations de communication. Ces réponses nous ont permis d'établir un indice de restriction individuel global. Les locuteurs ont été par la suite regroupés en trois catégories démarquées les unes des autres par différents seuils de restriction. En ce qui concerne la localité de résidence, signalons que nos corpus proviennent de quatre villes qui présentent des taux de concentration de francophones différents et donc qui diffèrent les unes des autres pour ce qui est de l'intensité du contact avec l'anglais. Il s'agit de Hawkesbury (85 % de francophones), de Cornwall (38 %), de North Bay (18 %) et de Pembroke (9 %) (voir la carte 1 pour leur localisation géographique). Le lecteur trouvera plus de détails sur la méthodologie de nos enquêtes sociolinguistiques dans Mougeon et Beniak (1991, chap. 4).

Comme le montrent les données du tableau 1, la distribution sociale de l'innovation va à l'encontre de l'hypothèse d'une filiation interne et donc accrédite celle de l'interférence. En effet, les données relatives à l'effet du degré de restriction dans l'emploi du français et celles qui sont liées à la localité de résidence indiquent que ceux qui utilisent *sur* sont les locuteurs qui affichent un niveau de restriction moyen ou élevé et ceux qui résident dans des localités où les francophones sont minoritaires. Si la complexification structurale était à l'origine de l'innovation (hypothèse de la filiation interne), on devrait

s'attendre à ce que *sur* émerge en premier dans le parler des locuteurs qui sont les plus aptes à complexifier leur langue, à savoir les locuteurs qui restreignent peu ou minimalement leur emploi du français ou qui résident dans la communauté majoritairement francophone, ce qui n'est manifestement pas le cas. Dans le cas du franco-ontarien donc, le remplacement de la préposition *à* par la préposition *sur* pour exprimer la localisation par rapport aux médias de langue parlée est selon toute vraisemblance lié à l'adstrat anglais¹. Un autre avantage de l'examen de la distribution sociale de l'innovation, qu'il convient de mentionner brièvement ici, est qu'il permet de préciser les limites de l'impact de l'interférence sur l'évolution du parler à l'étude. Dans le cas présent, il est remarquable que l'innovation est rare dans le parler des locuteurs qui restreignent minimalement leur emploi du français et complètement absente du parler des locuteurs de Hawkesbury.

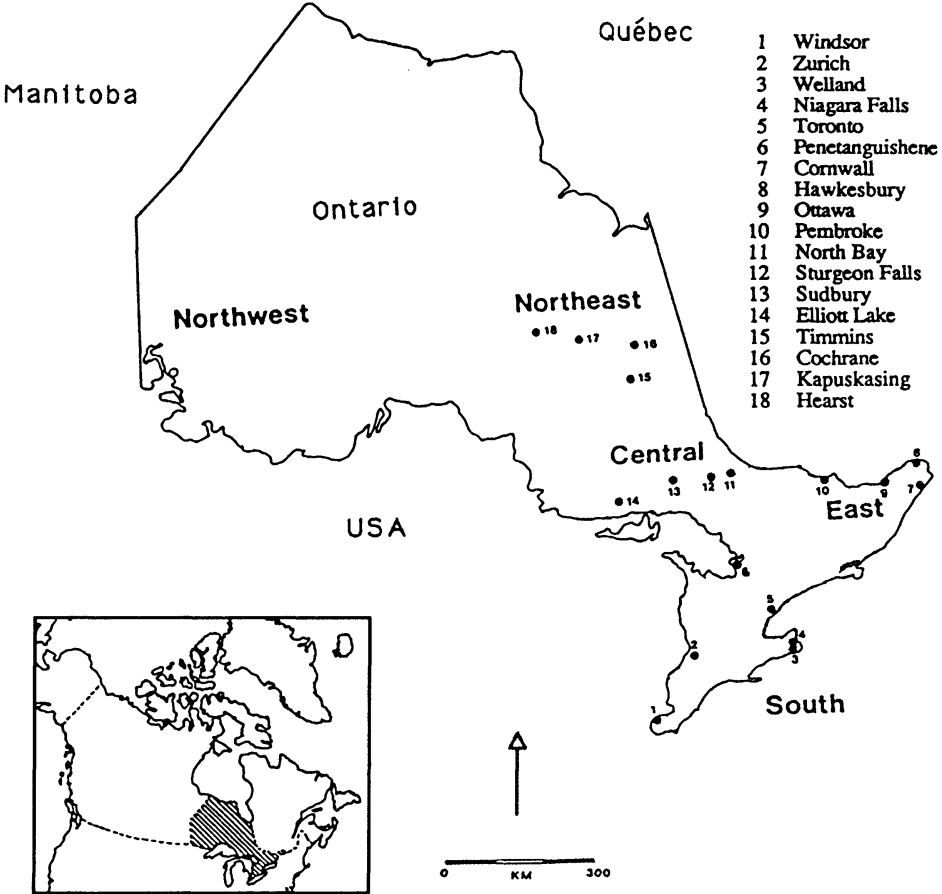
TABLEAU I
RÉSULTATS PARTIELS D'UNE ANALYSE DE RÉGRESSION
MULTIPLE (VARBRUL) DE LA VARIATION *SUR* VS *À*

Groupes de facteurs	N de <i>sur</i>	N de <i>à</i>	Total	% de <i>sur</i>	Probabilité d'emploi de <i>sur</i>
Degré de restriction de l'emploi du français					
Minime ou bas	5	14	19	26	0,135
Moyen	41	9	50	82	0,665
Élevé	37	5	42	88	0,763
Localité de résidence					
Hawkesbury	0	16	16	0	KO*
Cornwall	23	5	32	72	n.s.
North Bay	22	8	30	73	n.s.
Pembroke	38	11	49	78	n.s.
Total	83	28	111	75	0,696

* Les données de Hawkesbury ne sont pas incluses dans le total.

1. Dans le cas du français de France, où l'on a pu observer durant les trente dernières années la montée de la préposition *sur* devant les noms de stations de radio et de télévision, l'hypothèse de la filiation semble s'imposer (voir Mougeon et Beniak (1991) pour des données sur ce changement en français hexagonal et des arguments en faveur de la filiation interne).

CARTE 1
RÉGIONS ET LOCALITÉS OÙ SE TROUVENT DES COMMUNAUTÉS
FRANCO-ONTARIENNES



L'étude des limites de l'extension sociale ou géographique des innovations dues à l'influence de l'anglais à partir de données de corpus constitue une approche méthodologique et un champ de recherche particulièrement intéressants. Mentionnons en premier lieu qu'elle offre au linguiste la possibilité de faire une description socialement plus « responsable » et potentiellement démythifiante des effets de l'influence de l'anglais. En effet, comme l'a signalé Poplack (1982), les linguistes qui ont travaillé à la description des variétés de langue minoritaire parlées en Amérique du Nord ont, jusqu'à une époque récente, eu recours à des données recueillies de façon peu systématique. Cela les a conduits à plusieurs reprises à conclure trop hâtivement et abusivement que tel ou tel exemple de l'influence de l'anglais est un trait typique de ces parlars, alors que, dans les faits, on ne le trouve que dans le parler des locuteurs en voie d'assimilation. En deuxième lieu, l'étude de la distribution sociale ou géographique des innovations ambiguës ou dues à l'influence de l'anglais a le mérite d'ouvrir tout un programme de recherche centré sur la question du rôle des facteurs sociaux et démographiques dans l'émergence de ce genre d'innovations. Ainsi, dans Beniak et Mougeon (1989) et dans Mougeon et Beniak (1991, chap. 12), nous montrons qu'il est possible de rendre compte de la diffusion différentielle des innovations ambiguës ou attribuables à l'influence de l'anglais à l'aide d'une hiérarchie implicative qui tient compte, d'une part, de l'effet de la localité et du degré de restriction dans l'emploi du français et, d'autre part, des caractéristiques structurales des innovations (cas d'emprunt, cas d'interférence, cas de convergence, innovation ambiguë, etc.).

Les données du tableau 2 montrent que les principaux utilisateurs de la préposition *à* et des locutions prépositionnelles incluant le mot *maison* sont les adolescents des communautés francophones minoritaires (Cornwall, North Bay et Pembroke) et ceux qui affichent des taux moyens ou élevés de restriction dans l'emploi du français. En d'autres termes, la distribution sociale des innovations est essentiellement la même que celle que nous venons de constater relativement à la préposition *sur*. L'analogie avec le cas précédent s'arrête là cependant, car, dans le cas présent, l'hypothèse de la filiation interne est reliée à un processus de simplification et non au processus inverse de complexification. Si l'on garde ce fait important à l'esprit, on doit reconnaître

que, cette fois-ci, l'examen de la distribution sociale des deux types d'innovations ne nous permet pas de trancher la question de leurs origines. L'hypothèse du scénario interne est soutenue par le fait que les agents responsables des innovations sont des locuteurs dont le niveau de restriction dans l'emploi du français les empêche de maîtriser complètement les aspects marqués de cette langue. On admettra donc qu'ils puissent éprouver le besoin de substituer des variantes plus régulières ou plus transparentes aux prépositions *chez* ou *su'*. L'hypothèse de l'interférence, quant à elle, est confortée par le fait que ces mêmes adolescents sont en grande majorité des locuteurs qui communiquent aussi souvent ou presque aussi souvent en anglais qu'en français ou encore qui communiquent nettement plus souvent en anglais qu'en français. En effet, on conçoit volontiers que de tels locuteurs recourent à l'anglais pour y puiser, consciemment ou non, les solutions que cette langue peut apporter aux aspects du français qui leur causent des problèmes, le français étant pour eux une langue sous-utilisée. Quoi qu'il en soit, la concentration de l'innovation dans le parler des locuteurs qui résident dans les communautés francophones minoritaires et qui font un emploi restreint du français nous amène à rejeter sans équivoque la thèse de la préservation historique évoquée plus haut.

TABLEAU 2

**DONNÉES PARTIELLES SUR LA DISTRIBUTION SOCIALE DE À ET
À LA MAISON DE OU À + ADJ. POSS. + MAISON**

Groupes de facteurs	à		à la maison de / à + adj. poss. + maison	
	N	(%)	N	(%)
Localité de résidence				
Hawkesbury	0	0	0	0
Cornwall	1	1	4	5
North Bay	3	4	2	3
Pembroke	4	6	2	3
Degré de restriction dans l'emploi du français				
Minimal ou bas	0	0	1	1
Moyen	3	3	3	3
Élevé	5	7	4	6
Total	8	3	8	3

Ajoutons que l'examen de la distribution sociale des innovations à l'étude fournit un exemple supplémentaire de l'effet «relativisant» des données sociolinguistiques par rapport à la question de l'impact de l'influence de l'anglais sur les français d'Amérique du Nord. À ce sujet, on peut remarquer que ces innovations sont statistiquement marginales (fréquence d'occurrence de 6 % pour toutes les deux) par rapport aux variantes standard (*chez* ou *à la maison*) ou vernaculaire (*su'*) avec lesquelles elles entrent en concurrence (voir Mougeon, Beniak et Valois (1985) pour plus de détails sur ces dernières variantes). Finalement, il est important de rappeler que, si les innovations ambiguës ou dues à l'influence de l'anglais peuvent sembler insolites à ceux qui ont l'habitude de concevoir le français sous l'angle du monolinguisme et du monolithisme normatif, elles constituent en très grande partie des cas de «restructuration» plutôt que de «déstructuration», pour utiliser la distinction proposée par Valdman (1979). Nous voulons dire par là qu'il est tout à fait possible de considérer ces innovations comme les traits caractéristiques de nouvelles normes qui se développent avec plus ou moins d'intensité dans les communautés francophones en situation de contact linguistique et qui, comme toutes les normes communautaires, sont parfaitement adaptées aux besoins communicatifs intracommunautaires de leurs utilisateurs (voir Romaine (1989) sur la nécessité de repenser la question de la norme en communauté bilingue).

*

* *

Si l'on peut trouver dans les variétés de français en Amérique du Nord des innovations qui sont incontestablement le résultat de l'interférence de l'anglais, il est aussi possible de repérer des cas de changement linguistique que l'on peut attribuer, sur le plan du raisonnement structural, aussi bien à l'interférence qu'à la restructuration interne. Parmi ces changements linguistiques ambigus, on peut distinguer deux catégories : d'une part, les innovations qui, du point de vue de la dynamique interne du français, correspondent à des cas de complexification et, d'autre part, celles qui, inversement, correspondent à des cas de simplification (régularisation, transparentisation, etc.). La première catégorie est celle pour laquelle l'examen de la distribution sociale de l'innovation peut permettre de trancher la question de ses origines : si l'innovation est concentrée dans le parler des locuteurs qui maintiennent

maximalement le français, la thèse de la filiation interne l'emportera ; inversement, si elle est concentrée dans le parler des locuteurs qui restreignent leur emploi du français, c'est la thèse de l'interférence qu'il faudra retenir. Un tel examen risque par contre d'être de peu d'utilité pour statuer sur les origines des innovations qui correspondent à la deuxième catégorie : la concentration de l'innovation à l'étude dans le parler des locuteurs qui communiquent régulièrement en anglais ne constituera pas une condition suffisante pour retenir la thèse de l'interférence, car ces mêmes locuteurs font un emploi restreint du français et, donc, sont susceptibles de simplifier ses aspects marqués (thèse de la filiation interne). Compte tenu du bien-fondé des deux thèses opposées sur les origines de ces innovations, on peut sérieusement se demander si celles-ci n'ont pas en fait une origine mixte, c'est-à-dire à la fois interne et interférentielle.

Bibliographie

- Beniak, Édouard, et Raymond Mougeon (1989), « Recherches sociolinguistiques sur la variabilité en français ontarien », dans Mougeon et Beniak (dir.), *Le français canadien parlé hors Québec. Aperçu sociolinguistique*, Québec, PUL, p. 69-104.
- Cassano, Paul (1977), « Le français de Windsor », dans *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa*, 14, p. 27-30.
- Chaudenson, Robert (1979), *Les créoles français*, Paris, Nathan, 172 p.
- Conwell, Marilyn J., et Alphonse Juilland (1963), *Louisiana French Grammar. I. Phonology, Morphology, and Syntax*, La Haye, Mouton, 207 p.
- Mougeon, Raymond, et Édouard Beniak (1991), *Linguistic Consequences of Language Contact and Restriction. The Case of French in Ontario, Canada*, Oxford, Clarendon Press, 247 p.
- Mougeon, Raymond, Édouard Beniak et Daniel Valois (1985), « A Sociolinguistic Study of Language Contact, Shift and Change », dans *Linguistics*, 23, p. 455-487.
- Poirier, Claude (1978), « L'anglicisme au Québec et l'héritage français », dans Lionel Boisvert, Marcel Juneau et Claude Poirier (dir.), *Travaux de linguistique québécoise*, vol. 2, Québec, PUL, p. 43-106.
- Poplack, Shana (1982), « Bilingualism and the Vernacular », dans A. Valdman et B. Hartford (dir.), *Issues in International Bilingual Education: The Role of the Vernacular*, New York, Plenum Publishing Co., p. 1-24.
- Romaine, Suzanne (1989), *Bilingualism*, Oxford, Basil Blackwell, 337 p.
- Valdman, Albert (1979), « Avant-propos », dans A. Valdman (dir.), *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion, p. 5-18.